

UNEC MAG

36

Le journal des adhérents à l'UNEC

JURIDIQUE

Utiliser les images
dans les règles de l'art

ÉCONOMIE

Une reprise timide du secteur
de la coiffure

ARTISTIQUE

PAVANE : zoom sur la nouvelle
collection signée COIFFEUR EN FRANCE



SOMMAIRE

JURIDIQUE Utiliser les images dans les règles de l'art p. 4 à 5

JURIDIQUE Frais de santé et prévoyance : ce qui change en 2022 p. 6 à 7

FOCUS Qui vous représente au sein de la CMA ? p. 8

DIGITAL Instagram : comment booster votre visibilité p. 10

ÉCONOMIE Chiffres clés : une reprise timide du secteur de la coiffure p. 12 à 13

ARTISTIQUE PAVANE : zoom sur la nouvelle collection signée COIFFEUR EN FRANCE..... p. 14

UNEC MAG est une publication de
L'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE
 24, rue Erlanger 75016 Paris – 01 42 61 53 24 – www.uneec.fr
 ISSN 2275 – 0126 – Numéro 36 : AVRIL-MAI-JUIN 2022
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Christophe DORE
RÉDACTRICE EN CHEF : Carla CHANTILLON
RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE : Céline LAVAIL-GEORGIN
ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO : Aurélien GLABAS, Isabelle ROY,
 Franck LINGLART

ÉDITION DÉLÉGUÉE ET RÉDACTION : Édimétiers,
 département de la SAS Média & Artisanat

MAQUETTE : Cécile GARLANTEZEC LIRIN

RÉDACTION GRAPHIQUE : Pixel6TM.

IMPRESSION : Socosprint (88)

CRÉDITS PHOTOS : Pages 1 et 14 : ©Emmanuel Grignon, page 8 : ©UNEC,
 ©CMAR Nouvelle Aquitaine, ©Patrice Terrasse, pages 2, 4, 6, 10, 12 :
 Adobestock (© ac3ju, © Christophe Fouquin, © Alvaro, © Parilov, © EdNurg,
 © Prostoira777, © Eli Berr)

GARDONS LE CONTACT Nous écrire : contact@uneec.fr – Nous appeler : 01 42 61 53 24



Cher(e) collègue,

Lors du 69^e congrès de notre organisation qui s'est tenu du 20 au 22 mars dernier à Marseille j'ai eu l'immense honneur d'être élu par mes pairs président de l'Union nationale des entreprises de coiffure pour le mandat à venir. Je souhaite ici les remercier pour cette confiance renouvelée et les assurer de mon total engagement. Je m'investirai avec force et détermination dans ce nouveau mandat qui m'est confié.

À l'heure où la profession fait face à de multiples enjeux (recrutement, formation, relance post-Covid, transition numérique, développement durable, etc.) ma feuille de route est limpide : continuer à défendre les intérêts économiques de la profession, revaloriser le secteur, anticiper les évolutions du métier, travailler à la réinvention de la profession et poursuivre la transformation de l'Union nationale des entreprises de coiffure.

Je nourris de grands espoirs pour une relance rapide de l'activité du fait de l'assouplissement des règles sanitaires et de l'arrivée des beaux jours qui, conjugués, pourraient permettre un rebond économique digne de ce nom. Pour autant, la situation en Ukraine me préoccupe car au-delà du drame humain qui se joue, les conséquences économiques s'annoncent particulièrement lourdes avec notamment une envolée de l'inflation qui promet de plomber le pouvoir d'achat.

Plus que jamais, en ces temps, nous devons faire face, nous rassembler et nous fédérer, afin de porter haut et fort la voix de la coiffure au plus haut de l'État.

Christophe Doré

Président de l'Union nationale des entreprises de coiffure



UTILISER LES IMAGES dans les règles de l'art

VOUS SOUHAITEZ PUBLIER SUR INTERNET UN SUPERBE CLICHÉ DE VOTRE DERNIÈRE RÉALISATION COIFFURE ? SI UNE BONNE IMAGE PEUT BOOSTER VOTRE VISIBILITÉ, VEILLEZ À CE QUE SON UTILISATION NE SE RETOURNE PAS CONTRE VOUS. VOICI QUELQUES RÈGLES À RESPECTER.

A lors que les réseaux sociaux pullulent de photos et de vidéos, on oublierait presque que l'utilisation de l'image d'une personne est soumise à des règles strictes en matière de droit à l'image et de droit d'auteur.

AUTORISATION ÉCRITE OBLIGATOIRE DE LA PERSONNE IDENTIFIÉE

Dans le cadre de notre profession, il est difficilement envisageable de mettre en avant une coiffure sans que personne n'apparaisse à l'image. Qu'il s'agisse d'un client, ou d'un collaborateur,

quiconque étant visible et identifiable peut, en vertu de son droit à la vie privée et à l'image, s'opposer à la prise et à la diffusion de son image et de sa voix.

Aussi, demandez systématiquement une autorisation écrite aux personnes figurant ou amenées à figurer sur la prise de vue, que ce soit un client, ou un employé (il faudra systématiquement l'autorisation des parents ou du tuteur légal si la personne représentée est mineure ou majeure sous tutelle).

Le droit à la vie privée et/ou à l'image ne s'applique plus si la personne en question ne peut



Rappel

Le droit d'auteur est un droit de propriété dont le créateur d'une œuvre (photo, vidéo, musique, littérature...) dispose sur sa création. Une œuvre appartient toujours à son créateur et ne peut être modifiée sans son accord (ex. : retouche d'image). Seul le créateur de l'œuvre peut autoriser son utilisation.

Le droit à l'image s'adresse quant à lui à la personne qui est identifiée ou identifiable directement ou indirectement sur une photo ou une vidéo. S'il existe certaines conditions pour protéger la presse d'information dans l'usage d'images (droit à l'information et à la liberté d'expression), elles n'excluent en aucun cas la nécessité d'une demande de droit à l'image pour une utilisation commerciale ou publicitaire. Un consentement écrit de la personne et des parents ou des tuteurs légaux (mineur, personne sous tutelle) est obligatoire.

pas être identifiée. Il est par exemple possible de flouter son image. Attention cependant si la photo ou la vidéo a été prise par une tierce personne, car il s'agirait ici de modifier une œuvre protégée par le droit d'auteur.

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR LES PRISES DE VUE

Réaliser une bonne image n'est pas une mince affaire, aussi, beaucoup font appel à des professionnels ou à des amateurs éclairés pour s'occuper de la captation. Une bonne solution quand on souhaite faire preuve d'originalité. Dans ce cas, il faut faire attention au droit d'auteur. Souvent mentionné dans le monde de la musique ou de la littérature, ce droit s'applique également à la photographie, à la captation vidéo, et de façon générale, à toute réalisation personnelle et originale.

Sachez donc que seul le créateur de l'œuvre dispose des droits de propriété sur sa réalisation, il est également tenu de respecter le droit à l'image des personnes qu'il filme ou photographie. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs

d'ordre patrimonial. Il comporte un droit moral inaliénable (une œuvre appartient toujours à son créateur et ne peut être modifiée sans son accord), et un droit patrimonial qui donne la capacité à son créateur d'autoriser l'utilisation de son œuvre, en contrepartie d'une rémunération proportionnelle aux recettes d'exploitation, ou de l'interdire.

Ici encore, un accord précis et écrit doit être réalisé pour justifier de l'utilisation de l'image. Ce point est d'ailleurs généralement prévu dans les contrats de prestation de services proposés par les professionnels.

QUE RISQUE-T-ON ?

Que ce soit pour le droit à l'image ou le droit d'auteur, vous vous exposez à un contentieux de la part des personnes s'estimant lésées dans leurs droits. Que ces images soient prises dans votre salon de coiffure, ou sur un événement, ne pas respecter ces règles peut nuire à votre entreprise et à vous-même, et vous amener à vous expliquer devant la justice, vous obligeant à retirer la publication, à régler des frais d'avocat, voire à verser des dommages et intérêts à la personne lésée.

FRAIS DE SANTÉ ET PRÉVOYANCE : ce qui change en 2022

DEUX AVENANTS ONT ÉTÉ SIGNÉS FIN 2021 APPORTANT DES MODIFICATIONS DANS LES RÉGIMES FRAIS DE SANTÉ ET PRÉVOYANCE DE LA BRANCHE COIFFURE, CES MODIFICATIONS SONT ENTRÉES EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2022 CONCERNANT LES FRAIS DE SANTÉ ET LE 1^{ER} AVRIL 2022 CONCERNANT LA PRÉVOYANCE.

Frais de santé

Concernant les garanties frais de santé, l'avenant 11 du 16/01/2008 a été modifié afin de proposer des services complémentaires depuis le 1^{er} janvier dernier :

Hospitalisation ambulatoire : le remboursement de la chambre particulière s'applique désormais également à l'hospitalisation ambulatoire.

Matériel médical : un meilleur remboursement est appliqué sur les accessoires, l'appareillage, l'orthopédie et les autres prothèses remboursées par l'Assurance maladie obligatoire.



Médecine douce : la liste des prestations désormais remboursées s'agrandit (acupuncture, sophrologie...).

Contraception : le forfait de remboursement des pilules et patchs contraceptifs prescrits non remboursés par l'AMO passe à 60 € (contre 35 €).

Régime de prévoyance

Coté prévoyance, de nouvelles modifications sont entrées en vigueur ce 1^{er} avril 2022 (avenant 1 du 14/12/2021 à l'accord du 8/7/2015).

ARRÊT DE TRAVAIL

L'indemnisation garantie arrêt de travail (incapacité, invalidité selon les catégories, incapacité permanente selon les taux) pour l'ensemble des salariés est fixée à 75 % (au lieu de 80 %) afin de permettre un retour à l'équilibre du régime.

COTISATIONS

Les entreprises devront continuer de respecter une prise en charge à hauteur de 50 % minimum de la cotisation globale du régime de prévoyance correspondant à des garanties au moins équivalentes à celles définies dans l'accord. À noter cependant une modification pour les salariés non cadres : si les cotisations sont réparties à raison de 50 % à la charge de l'employeur (a minima) et 50 % à la charge du salarié, le salarié financera seul la garantie incapacité de travail dans le cadre de sa quote-part.

FONDS DE SOLIDARITÉ

La branche instaure la mise en place d'un fonds de solidarité dans le but de financer les actions de prévention de santé publique ou des risques professionnels et la prise en charge de prestations d'action sociale. La part de cotisation affectée au financement de ces prestations est fixée à 2 % sur les cotisations versées par les entreprises.

MISE EN CONFORMITÉ DES CATÉGORIES OBJECTIVES DE PERSONNEL

Pour bénéficier des exonérations de cotisations sociales, l'accord de branche doit faire référence

à des catégories objectives de personnel répondant aux définitions réglementaires.

Il convenait de mettre en conformité l'accord de branche avec le décret du 30/07/2021 relatif aux critères objectifs de définition des catégories de salariés bénéficiaires d'une couverture de protection sociale complémentaire collective, dans le prolongement de l'accord national interprofessionnel du 17/11/2017 relatif à la prévoyance des cadres.

C'est chose faite via cet avenant qui ne fait plus référence à la Convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14/03/1947 (Agirc) mais à l'ANI du 17/11/2017 relatif à la prévoyance des cadres.

Au-delà de cette simple nouvelle référence textuelle, les conditions pour les bénéficiaires non-cadres et cadres restent identiques.

Votre décision unilatérale (ou accord d'entreprise) ainsi que votre contrat d'assurance doivent également être mis à jour avant 2025 pour ne pas être exposés à un redressement Urssaf. Cela vaut pour la prévoyance et pour d'autres contrats d'assurance que vous auriez pu construire et se basant sur l'ancienne convention Agirc.

GARANTIES EN CAS D'ACTIVITÉ PARTIELLE

Sont aussi intégrées pour le bénéfice des exonérations les dispositions relatives au maintien des garanties de protection sociale complémentaire en cas de suspension du contrat de travail dans le cadre des contrats collectifs à adhésion obligatoire, en cas d'activité partielle et APLD.

Il convient de mettre à jour sur ce point votre décision unilatérale avant le 1^{er} juillet 2022 et votre éventuel accord d'entreprise ou accord référendaire avant 2025.

Les organismes assureurs doivent vous informer du maintien des garanties de protection sociale en cas d'activité partielle à compter du 1^{er} janvier 2022 et mettre à jour votre contrat d'assurance avant le 31 décembre 2022.

Ces obligations valent autant pour vos contrats prévoyance que frais de santé.

Nous vous invitons à vérifier la conformité de ces éléments auprès de votre assureur.

La coiffure en force au sein de la CMA

EN OCTOBRE 2021, LES ARTISANS ET CONJOINTS COLLABORATEURS ÉTAIENT APPELÉS À VOTER POUR DÉSIGNER LEURS REPRÉSENTANTS AU SEIN DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA). NEUF ARTISANS COIFFEURS ONT ÉTÉ ÉLUS.

Les élus CMA ont pour rôle de représenter, écouter et agir au nom des intérêts professionnels de l'ensemble des entreprises artisanales, soit 1,7 million d'artisans et conjoints collaborateurs de part et d'autre du territoire. Véritables ambassadeurs, ils sont eux-mêmes des

professionnels exerçant leur fonction au quotidien, ainsi, ils connaissent les difficultés du terrain et les besoins des entreprises. Parmi les représentants du secteur coiffure élus en octobre dernier, 9 artisans ont obtenu la présidence d'un département ou d'une région.



VITALITY'S

THE VEGAN* COLOUR



HIGH NATURAL INDEX



LA COLORATION VÉGANE AU FORT INDICE DE NATURAL

Notre engagement pour le respect de la planète et pour la beauté des femmes



Diamond
Skin Protection



Shine
Complex



Sweet
protection



Ammonia
free



With
PTD



Organic
extracts



We love
pets

*Ne contient aucun ingrédient d'origine animale

vitality.it   

Une prestation mariage est une opportunité idéale pour partager votre savoir-faire et présenter du storytelling sur Instagram

Instagram

Comment booster votre visibilité

AVEC PLUS DE 21 MILLIONS D'UTILISATEURS DANS L'HEXAGONE, INSTAGRAM EST LE TROISIÈME MÉDIA SOCIAL LE PLUS UTILISÉ ET FAIT AUJOURD'HUI PARTIE DE LA STRATÉGIE MARKETING DE TOUTE ENTREPRISE SOUHAITANT GAGNER EN VISIBILITÉ ET DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ.

Le secteur de la coiffure ne fait pas exception d'autant plus que les métiers de la beauté sont hautement visuels faisant d'Instagram un réseau idéal. Il s'agit de construire son image de marque à travers une communauté. Instagram vous permettra aussi de vous faire connaître des professionnels et de trouver de nouveaux talents. Voici quelques astuces à suivre :

- Les visiteurs du profil de votre salon **doivent savoir précisément de quoi vous leur parlez**. Réfléchissez bien au message que vous souhaitez faire passer. Cela passe également par votre image de profil.
- **Utilisez des #hashtags**, éléments essentiels pour rechercher un thème sur Instagram. Mais choisissez les judicieusement, un hashtag très utilisé ou trop large (ex. : #coiffure), sera noyé dans la masse. Vous pouvez aussi créer votre propre hashtag que votre communauté pourra utiliser par la suite.
- Vos photos et vidéos doivent **raconter une histoire, être concis (20 secondes maximum) et véhiculer un message clair!** Elles n'ont pas besoin d'être parfaites pour avoir du succès mais doivent déclencher des réactions et vous

rendre visible. L'une des astuces qui fonctionne le mieux, surtout pour les produits que vous utilisez est de les mettre en scène. Profitez également de prestations atypiques pour mettre en avant votre savoir-faire.

- **Faites des « Story »** (courtes vidéos d'environ 8 secondes). Elles sont si efficaces que de nombreux comptes Instagram les privilégient au détriment des posts classiques. Les stories sont mises en avant en haut de votre profil, juste sous le nom de votre entreprise. La visibilité est maximale !
- **Faites participer votre communauté** un maximum. Posez des questions, engagez le dialogue dans les commentaires, organisez des jeux, des votes... créez de l'interaction, chaque action simple optimise votre mise en avant. Montrez de l'intérêt pour votre communauté.
- **Soyez actif et régulier**, le secret réside avant tout dans la régularité et non dans la quantité des publications. Imaginez un calendrier éditorial et programmez vos posts à l'avance si besoin. Vous pourrez ainsi bâtir une vraie communauté fidèle et engagée qui intégrera votre salon dans le paysage digital.

AÉSIO, ACTEUR MUTUALISTE EN PROTECTION SOCIALE

AÉSIO est un acteur majeur en assurances de personnes, au service des salariés dans les branches professionnelles et les entreprises.

NOTRE AMBITION :

accompagner nos adhérents à chaque étape de leur vie, en leur proposant **des garanties et des services** répondant à leurs besoins **d'aujourd'hui, tout en anticipant** ceux à venir.

NOTRE DÉMARCHÉ :

co-construire les solutions de protection sociale avec **l'ensemble des parties prenantes**, pour « décider ensemble de vivre mieux ».

NOTRE CONVICTION :

la **proximité**, pour comprendre et répondre aux attentes des adhérents en portant les valeurs de **solidarité, de responsabilité et d'innovation**.



2 720 674
personnes
protégées



38 311
entreprises
adhérentes



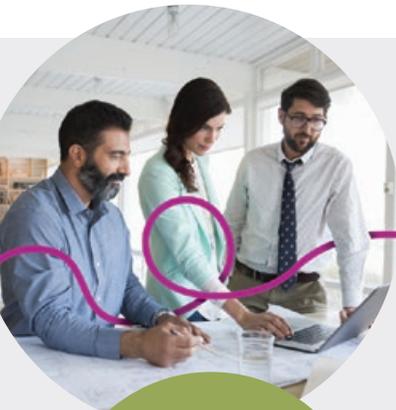
+ de **3 700**
collaborateurs



315
agences
en France



49 Recommandations de branche :
32 en santé et 17 en prévoyance



- Imaginer la protection sociale de demain
- Répondre aux nouvelles attentes des salariés et des entreprises liées aux mutations du travail

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DES SALARIÉS ET DES ENTREPRISES :

SANTÉ

Il est essentiel de tenir compte de la situation des branches et des entreprises afin de répondre au mieux aux attentes des salariés et de leur famille. C'est pourquoi, nous élaborons en co-construction des solutions santé personnalisées.

PRÉVENTION

Nous menons des actions de prévention dans les entreprises et avec les branches professionnelles pour améliorer la qualité de vie au travail.

PRÉVOYANCE

Des solutions performantes sont proposées aux salariés et à leur famille pour faire face aux aléas de la vie (arrêt de travail, invalidité, décès...).

ÉPARGNE / RETRAITE

Améliorer les pensions versées par les régimes de retraite obligatoires avec des solutions personnalisables d'épargne retraite (PEE-PERCO, Article 83,...).

aesio.fr



Santé • Prévoyance • Épargne • Retraite • Auto • Habitation

AÉSIO mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75009 PARIS. Crédit photo: Getty Images. Document non contractuel à caractère publicitaire. 21-006-016



DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX



Chiffres clés

UNE REPRISE TIMIDE du secteur de la coiffure

LE BAROMÈTRE UNEC-HAIRNET RELÈVE UNE REPRISE HONORABLE DU SECTEUR DE LA COIFFURE EN 2021 ET DÉBUT 2022, MAIS DE NOMBREUX PROFESSIONNELS RESTENT DANS UNE SITUATION DIFFICILE.

D'après le baromètre réalisé dans le cadre du partenariat de l'Union nationale des entreprises de coiffure et Hairnet, l'année 2021 marque la reprise du secteur de la coiffure. L'étude, réalisée auprès de 1 500 salons de coiffure (employeur avec au moins un apprenti) montre une progression du chiffre d'affaires de près de 30 % par rapport à 2020, année où le CA avait globalement baissé de 20 % par rapport à l'année 2019, à cause notamment de près de 3 mois de fermeture des salons. Par rapport à l'année 2019, et si l'on tient compte de l'augmentation tarifaire de 7 à 8 %, le CA du panel aurait progressé de l'ordre de 2 à 3 %.

Globalement, le panier moyen de la clientèle féminine (45,69 €) enregistre une hausse de 8 % (+3,65 €) et celui de la clientèle masculine (23,86 €) est en hausse de 7 % (+1,67 €).

Côté performance des salons, chaque personne active a en moyenne coiffé 6,13

personnes par jour (3,97 femmes et 2,04 hommes) avec un CA global TTC journalier de 264,24 €.

La consommation des services par la clientèle féminine a globalement baissé en 2021, le baromètre enregistre une baisse de la demande en services techniques de 4,29 % et du ratio coupe de 4,69 %. Des chiffres qui s'expliquent par l'explosion de la demande en 2020 suite aux multiples périodes de fermetures, les taux de consommation des services étaient alors particulièrement importants. En revanche, le secteur homme enregistre une nette progression du visoriat en 2021 (+6,81 %) par rapport à l'année précédente où la gent masculine avait, semble-t-il, quelque peu délaissé les salons de coiffure. Le ratio coupe enregistre cette même année une hausse de 8,18 % auprès des hommes mais c'est aux services d'entretien de la pilosité faciale que l'on doit la meilleure progression (+14,29 %).

PREMIERS RÉSULTATS HONORABLES POUR 2022

Si l'on s'intéresse au CA cumulé du panel de janvier 2022 par rapport à janvier 2021, l'ensemble des salons du panel enregistre une baisse du CA de 3,3 %. Cependant, les résultats obtenus en analysant le CA total par personne active sont en revanche positifs. La performance par PA progresse de 1,33 % (soit 5,8 visites en moyenne par PA sur le mois de janvier 2022). À noter que le nombre de visites de la clientèle masculine a progressé de 13,37 % alors que celui de la gent féminine a diminué de 1,42 %.

Ces résultats « honorables » peuvent expliquer l'augmentation tarifaire et/ou la baisse du nombre des personnes actives, soit à cause d'une perte globale de PA pour le panel, soit parce que le nombre de personnes en arrêt maladie à cause du Covid (et notamment le variant Omicron) a explosé. Précisons également que le mois de janvier reste un mois calme pour le secteur, et qu'une hausse des ratios techniques femmes avait été enregistrée en janvier 2021, lorsque le Gouvernement avait annoncé la fermeture imminente de commerces pour ralentir une nouvelle vague de contaminations.

2021 en bref

Fiches moyennes

♀ 45,69 € • ♂ 23,86 €

6,13 clients/jour/PA

♀ 3,97 • ♂ 2,04



3,23 visites par client/an



Revente

11,83 % du CA 2021



79,77 % des client(e)s ont effectué une coupe



50,6 % des femmes ont réalisé une technique.

Prorogation du PGE jusqu'au 30 juin 2022

Si ces chiffres tendent à être optimistes pour l'avenir, de nombreux salons demeurent fortement fragilisés par la crise sanitaire. Pour cela, le prêt garanti par l'État est prolongé jusqu'au 30 juin 2022, ouvert sous conditions à toutes les entreprises et ce, quelles que soient leur taille et forme juridique. Pour rappel, vous pouvez demander à votre banque un PGE qui donnera, suivant votre situation, un préaccord. La démarche se fera ensuite auprès de Bpifrance qui décidera ou non d'accepter la demande. Ce prêt peut représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires.

Remboursement

Les premières échéances de remboursement de PGE contractés en début de crise sanitaire

interviendront à partir de ce printemps. La durée totale de remboursement des PGE pouvait jusqu'à présent s'étaler sur 6 ans maximum. Un nouvel accord signé le 19 janvier dernier entre le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, la Banque de France et la Fédération bancaire française rebat cependant les cartes en permettant le recours à la médiation du crédit sous certaines conditions. Suivant le montant de la souscription d'un PGE (d'un montant inférieur ou supérieur à 50 000 €), les entreprises peuvent demander d'étaler leur remboursement sur 10 ans et de le décaler jusqu'à la fin de l'année. Plus d'informations auprès de la médiation du crédit ou de votre conseiller départemental de sortie de crise.



PAVANE

La nouvelle collection signée Coiffeur en France, label artistique de l'UNEC

SOUS LA HOULETTE DE RAPHAËL PERRIER, ET EN PARTENARIAT AVEC L'ORÉAL PRODUITS PROFESSIONNELS, L'ÉQUIPE ARTISTIQUE DE COIFFEUR EN FRANCE PRÉSENTE SA COLLECTION PRINTEMPS/ÉTÉ 2022 INTITULÉE PAVANE.

PAVANE, telle une danse au caractère lent et solennel, est une collection qui rend hommage au chic intemporel et inimitable de l'élégance à la française. On y retrouve

des coupes shaggy ou boule réinventées par le biais de techniques simples et efficaces. Tout un programme à retrouver en détail et en ligne dans votre espace adhérent sur www.unc.fr.

Téléchargez en quelques clics les step-by-step, les vidéos démos et les visuels haute définition de cette nouvelle collection événement en vous connectant à l'espace adhérent du site www.unc.fr.





Scannez avec votre
téléphone pour en
savoir plus sur la tendance
French Balayage Shadow

DÉCOUVREZ LA NOUVELLE TENDANCE

[French Balayage] Shadow

La technique professionnelle en 2 étapes
pour créer un effet ombré
des racines jusqu'aux pointes.

Éclaircissement fondu, neutralisation optimale.

L'ORÉAL
PROFESSIONNEL
PARIS

Proposez-le dans votre salon.

Des services prévoyance qui vous font gagner du temps

Restez concentré sur l'activité de votre salon plutôt que sur les démarches administratives. Bénéficiez de nos services en ligne sécurisés accessibles 24h/24 en créant votre espace client.

Créez votre espace client et faites vos demandes de prestations invalidité ou incapacité en ligne.



Avec Net Prévoyance, vous pouvez consulter directement les règlements d'indemnités que nous avons effectués pour vos salariés.



Prévoyance
Santé
Épargne
Retraite



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain